

ANNEXE 2

**Présentation succincte des documents clefs récents des
différents processus européens**

RELEVÉ EXPLICATIF SUCCINCT DES DOCUMENTS CLEFS RECENTS

Dans la présente annexe, le CES a établi un relevé succinct, non-exhaustif, des principaux documents clefs élaborés par les instances européennes dans les multiples processus, instruments et méthode communautaires depuis l'adoption du troisième avis GOPE du CES le 13 mai 2004.

Le CES a regroupé ces documents selon les grands thèmes auxquels ils se rapportent, à savoir:

- Agenda social;
- Education;
- Emploi;
- Développement durable;
- GOPE;
- Inclusion sociale;
- Marché intérieur;
- Pacte de stabilité et de croissance;
- Stratégie de Lisbonne.

Cet exercice a surtout pour objectif de donner une information synthétique sur les nombreux documents existants, étant donné qu'il est de plus en plus difficile pour un observateur extérieur de garder une vue d'ensemble.

Une lecture détaillée des documents clefs illustre néanmoins le double, voire le triple emploi et les multiples redondances, voire à certains égards les contradictions des analyses et recommandations faites dans ces documents.

Agenda social

"Rapport du Groupe de Haut Niveau sur le futur de la politique sociale dans une Union Européenne élargie"

http://europa.eu.int/comm/employment_social/news/2004/jun/hlg_social_elarg_fr.pdf

L'agenda pour la politique sociale actuel de l'Union européenne, défini dans la communication de la Commission de juin 2000 et approuvé par le Conseil européen de Nice en décembre 2000, couvre la période allant jusqu'en 2005. Le groupe de haut niveau a été instauré par la Commission en vue d'identifier les principaux défis, les principales opportunités et les principales voies d'action de l'Union européenne pour la période 2006-2010 dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale. Même si le prochain agenda social couvre la période 2006-2010, il a été jugé nécessaire d'analyser les tendances à long terme, notamment sur le plan démographique. Certaines des recommandations dépassent le cadre de la politique sociale stricto sensu, notamment en matière d'éducation ou d'innovation. La philosophie de ce rapport repose sur la nécessité de maintenir l'équilibre entre la politique économique et la politique sociale.

"Le nouvel Agenda Social: un pilier essentiel de la nouvelle stratégie pour la croissance et l'emploi"

http://europa.eu.int/comm/employment_social/social_policy_agenda/spa_fr.pdf

La Commission a lancé le 9 février 2005 son nouvel agenda social en faveur de la modernisation du modèle social européen dans le contexte du remaniement de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Le nouvel agenda cherche à procurer de l'emploi et à garantir l'égalité des chances pour tous et à faire en sorte que les bienfaits de la dynamique de la croissance et de l'emploi de l'Union soient perceptibles pour tout un chacun. Le nouvel agenda social a deux priorités fondamentales: d'une part, l'emploi et, d'autre part, la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'égalité des chances. Ces priorités appuient deux des principaux objectifs stratégiques de la Commission pour les cinq prochaines années – la prospérité et la solidarité.

Education

"Education et Formation 2010 – L'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne" – Rapport intermédiaire conjoint du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail détaillé concernant le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe (Conseil 6905/04, Educ 43), 3.3.2004

Le Conseil européen de Barcelone de mars 2002 avait donné mandat au Conseil et à la Commission de faire un rapport au Conseil européen de printemps 2004 sur la mise en œuvre effective du programme de travail détaillé pour 2010 des systèmes d'éducation et de formation en Europe. Le Conseil et la Commission font rapport au Conseil européen tous les deux ans sur les progrès de la mise en œuvre du programme de travail "*Education et Formation 2010*". Il n'y a donc pas de nouveau document en ce qui concerne ce programme.

Emploi

"Rapport conjoint sur l'emploi 2004/2005" Communication du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" au Conseil européen, 9 mars 2005, {SOC(2005)102}

<http://register.consilium.eu.int/pdf/fr/05/st07/st07010.fr05.pdf>

Le rapport conjoint sur l'emploi fait partie du "paquet mise en œuvre" et accompagne le rapport de printemps 2005 de la Commission en vue de la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne. Il fait suite au souhait exprimé au printemps 2004 par le Conseil européen, qui avait demandé au Conseil et à la Commission que lui soit présenté, pour sa réunion de 2005, un rapport concis sur l'application des lignes directrices européennes pour l'emploi et des recommandations du Conseil.

"Les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats membres".

Décision du Conseil du 4 octobre 2004 (2004/740/CE), JO L 326/45

http://europa.eu.int/eur-hex/pri/fr/oj/dat/2004/l_326/l_32620041029fr00450046.pdf

Ce document stipule que les lignes directrices pour l'emploi adoptées par le Conseil du 22 juillet 2003 sont maintenues.

N.B. Le CES rappelle toutefois que les lignes directrices intégrées comportent désormais les lignes directrices pour l'emploi qui n'existent donc plus sous leur forme initiale.

"Recommandation du Conseil concernant la mise en oeuvre des politiques de l'emploi des Etats membres" - 2004/741/CE) du 14 octobre 2004, JO L 326/47
http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2004/l_326/l_32620041029fr00470063.pdf

Ce document comporte des recommandations générales ainsi que des recommandations spécifiques adressées à chaque pays. (Les recommandations adressées au Luxembourg sont reproduites dans l'annexe 3.)

Développement durable

"Révision de la stratégie de l'UE pour le développement durable 2005"
Communication de la Commission sur les orientations pour la révision 2005 de la stratégie du développement durable de l'UE; COM (2005) 37 du 9 février 2005.
http://europa.eu.int/comm/sustainable/docs/COMM_PDF_COM_2005_0037_F_FR_ACTE.pdf

Le Conseil européen de mars 2005 est convenu d'adopter lors de sa prochaine réunion de juin une "Déclaration sur les principes directeurs du développement durable" qui servira de base au renouvellement de la stratégie de développement durable adoptée au Conseil européen de Göteborg en 2001. La nouvelle stratégie sera adoptée avant la fin de 2005 et la Commission a indiqué qu'elle présenterait, en temps utile, les propositions appropriées.

Cette communication adressée au Parlement européen et au Conseil a été examinée pendant le Conseil européen de printemps des 22 et 23 mars 2005. La stratégie révisée fixera des objectifs plus clairs et des étapes importantes. Dans cette communication et son annexe, la Commission fait le point des progrès accomplis depuis 2001 et expose ses idées pour la première révision de la stratégie du développement durable. Plus tard dans l'année, la Commission présentera une deuxième communication au Parlement et au Conseil.

La stratégie du développement durable et la stratégie de Lisbonne partagent les mêmes objectifs dans la manière durable d'améliorer le bien-être et les conditions de vie des générations présentes et futures. Les deux stratégies se renforcent mutuellement. Néanmoins, elles se concentrent sur différentes actions et ont différents délais.

"Document de travail des services de la Commission sur l'évaluation des progrès accomplis depuis 2001" - SEC (2005)225:

http://europa.eu.int/comm/sustainable/docs/COMM_PDF_SEC_2005_0225_1_FR_DOCUMENTDETRAVAIL.pdf

En octobre 2004, la Commission a lancé une consultation publique sur la stratégie et a reçu plus de 1000 réponses d'individus, d'organisations, d'entreprises privées ainsi que de gouvernements nationaux et locaux. Les 14 et 15 avril 2005, un forum consultatif sera organisée par le Comité économique et social européen sur la révision de la stratégie du développement durable.

GOPE

"Recommandation du Conseil sur l'actualisation pour 2004 des grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté (2003-2005)"

[http://ue.eu.int/uedocs/cms_data/docs/2004/7/19/Broad Guidelines of the Economic Policy, of the member states and the Community \(2003-2005\).pdf](http://ue.eu.int/uedocs/cms_data/docs/2004/7/19/Broad_Guidelines_of_the_Economic_Policy_of_the_member_states_and_the_Community_(2003-2005).pdf)

La première partie de ce document fournit des considérations générales quant à l'adoption des GOPE par les nouveaux pays membres alors que la deuxième partie donne des recommandations spécifiques au nouveaux adhérents ainsi que des mises à jour pour quelques Etats faisant partie des 15. Il n'y a pas de mise à jour pour le Luxembourg.

"Second Implementation Report on the 2003-2005 Broad Economic Policy Guidelines", Commission staff working paper - SEC (2005)91 du 27.01.2005,
http://europa.eu.int/comm/economy_finance/publications/european_economy/2005/e105en.pdf

Ce document comprend une première partie qui évalue la mise en œuvre des GOPE au niveau communautaire et une deuxième partie qui évalue les performances au niveau des différents Etats membres.

"Deuxième rapport sur la mise en œuvre des GOPE 2003-2005" (présenté conformément à l'article 99, paragraphe 3, du traité CE. Communication de la Commission du 27.01.2005, COM(2005)8final.

http://europa.eu.int/comm/economy_finance/publications/european_economy/2005/comm2005_8fr.pdf

Ce document fait état du degré d'avancement de manière générale au niveau communautaire. Il est à noter cependant que les lignes directrices intégrées comportent désormais la partie GOPE telle qu'elle était présentée auparavant.

Marché intérieur

"Deuxième rapport de mise en œuvre de la stratégie pour le marché intérieur 2003-2006" - COM(2005) final. Communication de la Commission au Conseil, au

Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions.

http://europa.eu.int/growthandjobs/pdf/implementation_report2_fr.pdf

Ce rapport fait partie du « paquet de mise en œuvre » de la politique économique et de l'emploi, conjointement avec les rapports de mise en œuvre des grandes orientations de la politique économique et des lignes directrices de l'emploi. Ces trois rapports ont tous été présentés en appoint au rapport de la Commission (rapport à mi-parcours sur la stratégie de Lisbonne) au Conseil européen de printemps 2005.

Pacte de stabilité et de croissance

"Améliorer la mise en oeuvre du pacte de stabilité et de croissance" - Rapport adressé par le Conseil "Affaires économiques et financières" au Conseil européen des 22 et 23 mars 2005.

http://www.eu2005.lu/fr/actualites/documents_travail/2005/03/21stab/stab.pdf

Ce rapport présente des propositions visant à renforcer et à clarifier la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance, en vue d'améliorer la coordination et la surveillance des politiques économiques conformément à l'article 99 du traité et d'éviter les déficits excessifs comme l'exige l'article 104, paragraphe 1, du traité.

Le Conseil européen a entériné le rapport du Conseil ECOFIN du 20 mars 2005 intitulé "Améliorer la mise en oeuvre du Pacte de stabilité et de croissance" et approuve les conclusions et propositions qui y figurent. Ce rapport met à jour et complète le Pacte de stabilité et de croissance, qui comprend la résolution du Conseil européen d'Amsterdam et les règlements (CE) no. 1466/97 et 1467/97 du Conseil. La nouvelle mouture du pacte de stabilité et de croissance doit maintenant être approuvée par le Parlement. La Commission espère que les modifications apportées au texte pourront être définitivement adoptées avant le mois de juin 2005.

Inclusion sociale

Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a demandé aux Etats membres et à la Commission de donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté d'ici 2010. Il a également décidé que les Etats membres devraient coordonner leurs politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par une méthode ouverte de coordination combinant les objectifs communs, les plans d'action nationaux et les indicateurs communs afin d'encourager des stratégies politiques d'inclusion sociale plus ambitieuses et plus efficaces. Dans ce contexte, les Etats membres ont préparé une deuxième génération de plans d'action nationaux contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAN Inclusion sociale). Ils constituent une forte reconnaissance politique du défi qu'il faut continuer de relever pour garantir l'inclusion sociale dans toute l'Union européenne. Ils représentent, de la part des Etats membres, un rappel de leur attachement aux objectifs sociaux de l'Union et de leur conviction que la modernisation de l'économie doit aller de pair avec les efforts visant à réduire la pauvreté et à lutter contre l'exclusion. Ils soulignent le fait que tel doit être le cas, même en période de restrictions et de difficultés économiques.

Stratégie de Lisbonne

"Conclusions de la Présidence sur la stratégie de Lisbonne 2000-2004 par thème", juin 2004

http://europa.eu.int/growthandjobs/pdf/thematic_lisbon_conclusions_0604_en.pdf

Ce document regroupe – par thème - toutes les conclusions en relation avec la stratégie de Lisbonne des Conseils européens de mars 2000 à juin 2004.

"Prévisions économiques de printemps de la Commission pour 2005-2006", 4 avril 2005.

http://europa.eu.int/comm/economy_finance/publications/european_economy/2005/e205en.pdf

Les prévisions de printemps de la Commission comportent une partie générale qui évalue l'économie mondiale, celle des pays de la zone euro et de l'UE et une partie consacrée à une évaluation par pays. (L'évaluation du Luxembourg est reproduite en annexe 3)

"Bilan 2004 de l'économie de l'Union: examen des fondements économiques de la stratégie de Lisbonne" - 26 octobre 2004.

http://europa.eu.int/comm/economy_finance/publications/european_economy/the_eu_economy_review2004_en.htm

Ce rapport débute par un chapitre sur les évolutions récentes des tendances macroéconomiques et des politiques économiques dans la zone euro, avant d'analyser quatre thèmes spécifiques qui ont été retenus en raison de leur importance capitale pour l'agenda de Lisbonne, à savoir la convergence, l'emploi, la productivité et l'environnement. Le dernier chapitre traite de sujets d'actualité liés à la surveillance économique.

"Relever le défi - La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi."

Rapport du groupe de haut niveau présidé par M. Wim Kok, novembre 2004.

http://europa.eu.int/growthandjobs/pdf/kok_report_fr.pdf

À sa réunion de Bruxelles, en mars 2004, le Conseil européen avait invité la Commission à créer un groupe de haut niveau pour procéder à une évaluation indépendante destinée à l'examen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne. Le rapport définit des mesures qui, ensemble, constituent une stratégie cohérente propre à permettre aux économies européennes d'atteindre les objectifs de Lisbonne. Le rapport a été soumis à la Commission en novembre 2004.

"European Competitiveness Report 2004 - Commission Staff Working Paper" (SEC 2004/1397), 25 novembre 2004.

http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/competitiveness/doc/compreg_2004_en.pdf

This is the eighth edition of the Commission's Report on European Competitiveness since the 1994 Industry Council Resolution that established the basis for the

Competitiveness Report. As in recent editions, competitiveness in this Report is understood to mean a sustained rise in the standards of living of a nation and as low a level of involuntary unemployment possible. The special theme of this Report concerns the impact of public policies on economic performance.

"Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi - Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne." Communication au conseil européen de printemps, COM (2005) 24 du 02.02.2005.

http://europa.eu.int/growthandjobs/pdf/COM2005_024_fr.pdf

Ce rapport a pour ambition non pas de réécrire la stratégie de Lisbonne mais de mettre en avant de nouvelles actions, sur le plan européen et national, qui contribueront à la réalisation des objectifs de Lisbonne.

"Créer la croissance et l'emploi : un nouveau cycle de coordination intégré de l'emploi et de l'économie" - SEC(2005)193 - 2 février 2005.

Document d'accompagnement à la Communication au Conseil européen de Printemps 2005 - {COM (2005) 24} - Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi.

http://europa.eu.int/growthandjobs/pdf/SEC2005_193_fr.pdf

Ce document comporte un certain nombre de propositions pour rationaliser et simplifier le processus existant de coordination dans les domaines de l'économie et de l'emploi ainsi que le mode de présentation des rapports. Ces propositions ne remettent pas en cause le cycle de coordination existant dans les domaines de l'économie et de l'emploi mais elles permettent d'y intégrer un certain nombre de processus existants qui portent sur des questions liées aux réformes structurelles/microéconomiques.

"Plan d'action de Lisbonne intégrant le programme sur la stratégie de Lisbonne de l'Union européenne et les recommandations aux Etats membres d'actions à mener dans le cadre de leurs programmes nationaux sur la stratégie de Lisbonne" - SEC(2005) 192 - Document d'accompagnement de la communication au Conseil européen de printemps 2005 - 3 février 2005.

http://europa.eu.int/growthandjobs/pdf/SEC2005_192_fr.pdf

Ce plan d'action est présenté sous forme de tableau qui renseigne sur les actions recommandées aux Etats membres, les instruments possibles, le calendrier indicatif, les indicateurs de progrès et l'incidence sur l'emploi et la croissance.

"Document de travail des services de la Commission à l'appui du rapport de la Commission au Conseil européen de printemps (22 et 23 mars 2005) sur la stratégie de Lisbonne pour le renouveau économique, social et environnemental" - SEC(2005)160 - 3 février 2005.

http://europa.eu.int/growthandjobs/pdf/SEC2005_160_fr.pdf

Ce document de travail des services de la Commission accompagne le rapport de printemps 2005 destiné au Conseil européen de printemps et donne un aperçu des progrès accomplis par rapport aux objectifs définis dans le cadre de la stratégie de Lisbonne depuis le lancement de celle-ci en 2000.

"Indicateurs Structurels"

Mise à jour de l'annexe statistique (annexe 1) du Rapport 2005 de la Commission au Conseil européen de Printemps - 11 mars 2005.

http://europa.eu.int/growthandjobs/pdf/statistical_annex_2005_fr.pdf

ANNEXE 3

Reproduction des analyses et messages spécifiques adressés au Luxembourg

- 1. PAN Inclusion sociale 2004**
- 2. Prévisions économiques de printemps de la Commission pour 2005-2006**
- 3. Recommandation du Conseil concernant la mise en oeuvre des politiques de l'emploi des Etats membres**
- 4. Rapport conjoint sur l'emploi 2004/2005**

N.B.:

- Le relevé ne comprend que les commentaires spécifiques adressés au Luxembourg.
- Les références au Luxembourg faites dans le corps des textes de ces documents ne sont pas reproduites dans le présent relevé.
- Le relevé ne comprend pas les observations et les évaluations statistiques spécifiques sur le Luxembourg faites dans le corps des textes des nombreux rapports d'experts, d'observatoires, de réseaux de recherches, des plans d'actions, des tableaux de bord, des feuilles de route et qui servent notamment de base aux travaux de la Commission.
- Le CES ne fait pas de commentaires sur les multiples diagnostics et recommandations reproduits dans la présente annexe.

1. PAN Inclusion sociale 2004

LUXEMBOURG

Situation et tendances clés: La période couverte par le premier plan d'action national pour l'inclusion sociale a été marquée par l'impact, sur l'économie nationale, du ralentissement de l'économie mondiale, avec une baisse significative du taux de croissance du PIB et une augmentation du chômage. Le chômage de longue durée a peu progressé mais son évolution est plus marquée chez les femmes. L'emploi a encore connu un accroissement, constant quoique ralenti. Le taux de risque de pauvreté (après transferts) reste stable à 12%, mais il est plus élevé dans les populations jeunes. Les autorités luxembourgeoises prévoient une rapide reprise de l'activité économique: une augmentation de 3,5% du PIB est attendue en 2005. Néanmoins, l'augmentation du chômage – fruit de la période de récession précédente – devrait se prolonger.

Progrès accomplis en 2001-2003: Des 81 mesures prévues dans le premier PAN/incl., réparties entre les quatre objectifs de Nice, 21 ont été clôturées au terme de la période. Les 60 mesures restantes sont maintenues pour 2003-2005. Les réalisations les plus marquantes se situent dans le domaine des structures d'accueil, de l'aide au logement, des ressources des personnes handicapées ou de l'évaluation des compétences chez les jeunes. Différentes procédures législatives ou réglementaires lancées sont encore en cours. Pour le reste, le rapport luxembourgeois donne des détails sur les résultats obtenus mais ne précise pas suffisamment à quel degré les objectifs fixés ont été ou non atteints et ne détaille pas les perspectives que ces résultats ouvrent pour le futur.

Approche stratégique: Bien qu'une analyse complète du contexte de départ et des résultats préalablement atteints ainsi qu'une quantification systématique des objectifs assignés fassent défaut, la stratégie développée par le Luxembourg repose sur cinq champs d'action bien circonscrits: l'activation et la participation à l'emploi; la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle; l'accès au logement; le renforcement du dispositif de lutte pour l'inclusion sociale des jeunes de moins de 25 ans; l'accès des personnes vulnérables aux ressources, aux droits et aux services.

Mesures politiques clés: Les trois premiers objectifs de Nice sont bien pris en compte et les "Défis pour l'avenir" formulés dans le Rapport conjoint 2001 sont relevés dans une large proportion. Pour y arriver, 54 nouvelles mesures viennent compléter les 60 mesures de la programmation précédente qui n'ont pas été clôturées. On peut regretter que la dimension de partenariat, de même que la dimension hommes-femmes, bien présentes au demeurant dans la mise en œuvre de la politique d'inclusion luxembourgeoise, ne soient pas davantage valorisées dans la présentation de ces mesures.

Défis pour l'avenir: Le Grand-duché de Luxembourg est invité à approfondir les progrès enregistrés, particulièrement dans le domaine du logement et de la prévention, tant pour ce qui concerne la lutte contre l'échec scolaire que plus généralement celle contre l'exclusion des jeunes. L'adoption des nouveaux dispositifs légaux devra faire l'objet d'un suivi dès que possible. Mais le défi principal reste l'élaboration d'un véritable processus d'évaluation et la mise sur pied des outils

nécessaires pour y parvenir: indicateurs précis et complets, justification des choix stratégiques opérés, objectifs quantifiés, définition des moyens financiers, analyse des résultats.

1. Situation et tendances clés

La période 2001-2003 a été marquée pour le Luxembourg par un ralentissement de l'économie mondiale. La croissance annuelle du PIB n'a atteint que 1,2% en 2001 et 1,1% en 2002, contre 8,9% obtenus en 2000. Mettant fin à une baisse régulière, le taux de chômage a atteint 2,8% de la population active en 2002; la tendance s'est confirmée ces derniers mois (3,6% en août 2003 selon l'ADEM). Cependant, le chômage de longue durée a peu progressé (+ 0,2 point entre 2000 et 2002), avec cependant une évolution plus marquée chez les femmes.

Selon les données de l'enquête PCM, le risque de pauvreté (après transferts) constaté est stable: entre 11% (1996) et 12% (2001), avec néanmoins un taux supérieur chez les jeunes (20%). Le nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum Garanti (RMG) a progressé depuis 1999, mais essentiellement grâce à un assouplissement des conditions d'octroi.

Le Luxembourg prévoit une reprise rapide de l'activité économique: croissance du PIB de 2% en 2003, 3,2% en 2004 et 3,5% en 2005; augmentation de l'emploi total intérieur de 1,4% en 2003, 1,6% en 2004 et 2,8% en 2005, et simultanément, taux de chômage atteignant 3,3% en 2003, 3,5% en 2004 et 3,6% en 2005. Le risque existe que, d'un chômage résiduel, composé d'un noyau dur des personnes sur lesquelles les mesures d'insertion se concentraient jusqu'à présent, le pays se dirige vers un chômage de nature également conjoncturelle.

2. Evaluation des progrès accomplis depuis le PAN/incl. 2001

Sur les 81 mesures inscrites dans le PAN/incl. 2001-2003, vingt et une, représentant de 10 à 54% des mesures selon les objectifs, ont, selon le Ministère, abouti au terme de la période.

Exprimant les ambitions sur le long terme de la politique d'inclusion grand-ducale et ses liens avec les programmes FSE, les 60 mesures restantes seront maintenues pour 2003-2005.

Outre certaines réalisations dans le domaine des structures d'accueil, de l'aide au logement ou de l'évaluation des compétences chez les jeunes, différentes procédures législatives ou réglementaires ont été lancées pendant la période concernée: certaines ont abouti ou sont sur le point d'aboutir (loi du 8 novembre 2002 sur l'aide au logement; loi du 15 juillet 2003 promouvant la sécurité et l'indépendance économiques des personnes handicapées), mais une évaluation de leur mise en œuvre à ce stade est prématurée. Le PAN/incl. donne les résultats de l'ensemble des mesures clôturées mais ne précise pas suffisamment si les objectifs fixés au départ ont été atteints et ne détaille pas les perspectives que ces résultats ouvrent pour le deuxième plan d'action.

Les liens entre le premier plan d'action et les programmes soutenus par le FSE sont bien spécifiés, tant au niveau de l'Objectif 3 (l'axe "Intégration sociale et égalité des chances" du programme "Objectif 3" représente ainsi 35% des interventions de ce programme) que du PIC EQUAL, encore plus largement dédié à des mesures favorisant l'inclusion, avec 50% de l'enveloppe consacrée à faciliter l'accès au marché du travail aux personnes qui en sont très éloignées (essentiellement détenus et anciens détenus, toxicomanes et personnes sans-abri).

3. Approche stratégique: principaux buts et objectifs visés

Cinq champs d'action sont définis dans le PAN/incl., mettant en œuvre les quatre objectifs de Nice et articulés sur les régimes légaux nationaux organisant la sécurité sociale, l'assistance sociale et l'aide sociale. Le contenu détaillé de ces champs se présente comme suit:

- Activation et participation à l'emploi. Le Luxembourg veut concentrer ses efforts sur le noyau dur du chômage, en s'appuyant principalement sur la législation relative au RMG et sur le projet de loi relatif au chômage social, déposé le 25 mai 2003. Cette loi vise une activation de tous les chômeurs après six mois d'inscription à l'Administration de l'Emploi; elle doit également susciter une collaboration accrue entre le service de l'emploi et le service d'action sociale. Le dispositif du RMG comprend aussi un volet d'activation qu'il est prévu d'étendre, en doublant la part des bénéficiaires stagiaires (4% en juillet 2005), particulièrement les 25-35 ans.
- Facilitation de l'accès au logement. Une politique active du logement sera menée par le biais d'aides financières substantielles. Elle tournera autour de trois axes d'intervention, consistant à favoriser l'accès au logement via des participations financières de l'Etat; à créer un Observatoire de l'Habitat; et à soutenir l'émergence de projets pilotes et de concepts stratégiques nouveaux (mise à l'étude d'un plan sectoriel du logement, étude des conditions de création d'un partenariat entre le secteur public et les propriétaires de logements inoccupés, recours au mécanisme de bail emphytéotique pour les promoteurs publics, initiation d'un projet d'agence immobilière sociale).
- Conciliation entre la vie familiale et professionnelle. Le gouvernement luxembourgeois entend promouvoir la création de structures d'accueil, les rendre plus accessibles aux personnes à revenu faible et renforcer leur rôle dans le domaine de l'éducation et de la socialisation des enfants.
- Renforcement du dispositif de lutte pour l'inclusion sociale en faveur des jeunes de moins de 25 ans. Deux volets de mesures sont prévus: d'une part, prévenir les ruptures professionnelles (en adaptant le système d'éducation à l'attention des jeunes éprouvant des difficultés en parcours scolaire; en consolidant le dispositif d'intégration socioprofessionnel pour les jeunes se trouvant en dehors du système scolaire et en consacrant une attention particulière au développement des compétences sociales) et d'autre part, programmer des interventions spécifiques en faveur de jeunes confrontés à une situation de détresse.

- Accès aux ressources, aux biens et aux services pour les personnes les plus vulnérables. Le second PAN/incl. cible plus précisément les groupes suivants:
 - les toxicomanes, dont l'évolution du profil (taux élevé d'usage et de surdose fatale, diminution de l'âge d'initiation, ...) a poussé à adapter la stratégie préalablement suivie;
 - les personnes confrontées à des problèmes psychiatriques, pour lesquelles les actions programmées dans le précédent PAN/incl. demeurent inchangées;
 - les personnes âgées, pour lesquelles des actions sont projetées en matière de réinsertion professionnelle, d'accès aux technologies de la communication, de santé et de prévention des risques d'isolement social;
 - les personnes handicapées, pour lesquelles des mesures sont envisagées sur les plans de l'accès aux services, des revenus (dans le sillage de la nouvelle législation votée en juillet 2003) et de la coordination des aides;
 - les personnes confrontées à une situation de détresse sociale, pour lesquelles différentes mesures inscrites dans le premier PAN/incl. seront reconduites, accompagnées d'une réforme de la législation applicable au "domicile de secours" (lieu considéré comme résidence aux fins de bénéficier des droits à prestations sociales) et de celle relative à l'aide sociale;
 - les étrangers, dont l'intégration sera soutenue par une campagne de sensibilisation à leur attention en prévision des prochaines élections communales et par des efforts quant à l'amélioration de leur accueil et de la prise en charge spécifique des demandeurs d'asile.

On regrettera que cette approche stratégique ne repose pas clairement sur une analyse complète du contexte de départ (causes précises de l'exclusion; effets des changements économiques; réponses aux risques d'un chômage structurel) et des résultats préalablement atteints. Elle ne contient pas davantage de quantification systématique des objectifs à atteindre dans les champs d'action choisis.

4. Approches politiques clés: forces et faiblesses

Prévention (par la formation et l'accès à l'information), politique active du marché du travail (pour les personnes aptes au travail) et protection sociale (pour les personnes qui ne sont pas à même de travailler) sont les trois maîtres mots du plan présenté. Une prise en compte équilibrée des trois premiers objectifs de Nice est constatée et la plupart des "Défis pour l'avenir" formulés dans le Rapport conjoint 2001 ont bien été relevés (en matière de logement, d'accueil des immigrés, de lien opéré entre les PAN/incl. et avec les programmes FSE). Pour y arriver, 54 nouvelles mesures viennent compléter les 60 mesures de la programmation précédente qui seront poursuivies.

Cependant, alors que le rôle des ONG a été important dans la rédaction du plan et le sera dans sa mise en œuvre, on doit noter que la dimension de partenariat (quatrième objectif de Nice) ne transparaît pas assez dans les cinq champs d'action retenus, bien qu'elle constitue assurément un élément important de nombreuses mesures présentées.

5. Dimension hommes-femmes

Le Luxembourg a prévu l'organisation de formations sur les "questions de genre" à l'intention des membres du Comité interministériel, responsable du suivi du programme.

Pour le reste, la dimension de genre s'exprime essentiellement dans le plan à travers les mesures visant à concilier vie professionnelle et familiale. Par ailleurs, la faiblesse actuelle des indicateurs relatifs à ce volet devrait être corrigée grâce au développement de la ventilation des statistiques nationales par sexe (mesure 54).

6. Enjeux actuels et défis futurs

Le Grand-duché de Luxembourg est invité à poursuivre et à approfondir les progrès accomplis sur les terrains du logement, de la lutte contre l'exclusion des jeunes (dont le combat contre l'échec scolaire) ou encore de l'accueil des immigrants. Une attention particulière doit être maintenue à l'égard de la pauvreté chez les jeunes de moins de 25 ans, qui reste plus élevée que pour l'ensemble de la population. Une évaluation des nouveaux dispositifs légaux devra par ailleurs être organisée dès que possible.

Mais le défi principal reste l'élaboration d'un véritable processus d'évaluation et la mise sur pied des outils nécessaires pour y parvenir: indicateurs précis et complets, justification des choix stratégiques opérés, objectifs quantifiés, définition des moyens financiers, analyse des résultats.

2. Prévisions économiques de printemps de la Commission pour 2005-2006, 4 avril 2005.

http://europa.eu.int/comm/economy_finance/publications/european_economy/2005/e205en.pdf

14. Luxembourg

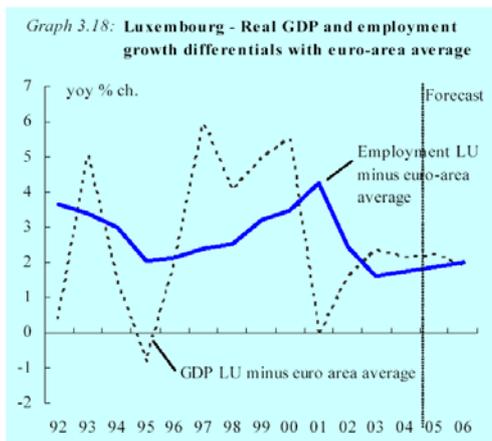
Still growing faster than its neighbours

The situation in 2004

In 2004, GDP continued to grow faster in Luxembourg than in neighbouring countries, which also had been observed during the latest slowdown. According to a preliminary estimate, growth reached 4.2% in 2004.

Activity was especially buoyant in industry with production rising by nearly 6% and the steel sector recording exceptional growth rates, though a slowdown was observed in the second half of the year. Activity in construction slightly declined but only because civil engineering suffered from the slowdown in government investment, while in the rest of the sector it increased by about 3½%. Trade performed well, even if retail trade was somewhat subdued, reflecting rather weak growth in private consumption. Transport, especially air transport, clearly recovered from its slowdown. Finally, in the financial sector, activity grew strongly although profits stagnated because the decline in the interest margin compensated for the good results of financial markets transactions.

Private consumption was rather subdued in recent years since the positive effects of the 2001-2002 tax cuts had faded away. It remained relatively weak in 2004, growing only by 1.8%. Investment, which had fallen, mostly for incidental reasons, by more than 6% in 2003, rose by a similar percentage in 2004. Both exports and imports, which had risen by only a modest 1½-2% in real terms in 2003, recovered in 2004, growing by about 6% in both cases.



Employment growth followed the slowdown in output with a two-year lag, slowing from a peak of 5.7% in 2001 to 1.8% in 2003, and accelerating again to 2.4% in 2004. However, as in previous years, the lion's share of new jobs went to cross-border workers, whose number rose by 4.7%, while national employment only increased by 1.3%. This rise in residents' employment was not sufficient to prevent unemployment from increasing to 4.2% of the active population from 3.8% in 2003.

Consumer price inflation, as measured by the Eurostat harmonised index, significantly accelerated from 2.5% in 2003 to 3.2% in 2004. However, this relatively high inflation rate is in large part due to the rise in oil prices and the increase in taxes on tobacco: the rise in the national CPI, which excludes consumption by non-residents and especially their large purchases of car fuel and tobacco products, was significantly slower, 2.2% in 2004 as against 2.0% in 2003. Moreover, underlying inflation significantly decelerated during the year.

Prospects for 2005 and 2006

Real GDP growth is expected to slow down slightly in 2005 before re-accelerating in 2006, though it should remain in the region of 4% throughout the forecast period. Private consumption should accelerate together with employment (even if the largest share of jobs created is once again expected to go to non-residents). This should more than compensate for the expected slowdown in wages. Investment should remain dynamic. The rise in exports markets is expected to slightly decelerate over the period. Simultaneously, wage increases will probably slow down somewhat in line with domestic inflation. As a result, export growth should decelerate only modestly and the contribution of net exports to GDP growth should remain widely positive.

Employment growth is forecast to accelerate, reflecting output growth in recent years, and to reach about 3% at the end of the period (which is not exceptionally high by Luxembourg's standards). As in previous years, the bulk of job creation should go to non-residents but the rise in national employment will progressively accelerate too, so that unemployment should peak in 2005 and begin to decrease slightly in 2006.

Chapter 3
Member States, Luxembourg

Inflation is projected to progressively diminish over the period, in line with the expected decrease in oil prices and the absence of significant internal inflationary pressures. The share of oil products being significantly higher in the harmonised index than in the national index, the slowdown in the former should also be more marked.

Public finances

After a sharp decline in the general government surplus from a record 6.2% of GDP in 2000 and 2001 to 0.5% in 2003, a 1.1% of GDP deficit was recorded in 2004 (compared to a 1.4% deficit projected by the authorities in their updated stability programme). As expected, tax revenues significantly exceeded projections but, at the same time, investment expenditure was revised upwards in order to take into account some big projects based on a public-private partnership that had not been previously recorded in the government sector. The latter pushed up public

spending figures by about half a percentage point of GDP.

Reflecting the relatively strong growth in output and employment, government revenues should remain buoyant, rising by about 6% in both years, compared to 4% in 2003 and 5% in 2004. However, government spending, though decelerating, is still projected to rise by about 7% a year in 2005 and 2006. As a result, the deficit would progressively widen to about 1½% of GDP in 2005 and 2% in 2006. The public debt, which was also revised upwards, for the same reason as government investment, from 5.7% to 7.5% of GDP in 2004, should slightly rise to about 8% in 2006.

Table 3.14

Main features of country forecast - LUXEMBOURG

	2003		Annual percentage change						
	mio Euro Curr. prices	% GDP	81-00	2001	2002	2003	2004	2005	2006
GDP at constant prices	23956.0	100.0	5.2	15	2.5	2.9	4.2	3.8	4.0
Private consumption	10048.0	41.9	3.2	5.1	3.2	1.6	1.8	2.6	3.0
Public consumption	4361.0	18.2	4.2	6.5	3.2	5.0	3.3	2.6	3.0
Gross fixed capital formation	4738.0	19.8	4.6	10.0	-1.1	-6.3	6.9	7.3	6.7
of which : equipment	1345.0	5.6	5.7	8.6	-2.5	-20.0	7.5	8.0	8.0
Change in stocks as % of GDP	321.0	1.3	1.2	1.1	-0.7	1.4	1.1	0.8	0.4
Exports (goods and services)	32924.0	137.4	7.8	1.8	-0.6	1.8	6.6	6.1	5.9
Final demand	52392.0	218.7	6.1	2.8	-0.4	2.2	5.2	5.1	5.0
Imports (goods and services)	28436.0	118.7	6.9	3.7	-2.6	1.6	6.1	6.1	5.8
GNI at constant prices (GDP deflator)	2294.0	88.9	4.3	4.4	0.7	-0.5	3.8	3.5	3.7
Contribution to GDP growth :									
Domestic demand			3.4	5.4	1.7	0.1	2.8	3.1	3.3
Stockbuilding			0.4	-1.7	-1.9	2.2	-0.3	-0.3	-0.4
Foreign balance			1.4	-2.0	2.5	0.5	1.6	0.9	1.1
Employment			2.6	5.7	3.0	1.8	2.4	2.6	2.9
Unemployment (a)			2.5	2.1	2.8	3.7	4.2	4.6	4.3
Compensation of employees/head			4.8	3.9	3.7	2.1	3.2	3.0	2.5
Unit labour costs			2.2	8.1	4.2	1.0	1.4	1.8	1.4
Real unit labour costs			-1.4	6.1	3.1	-1.0	-1.2	-1.3	-1.0
Savings rate of households (b)			-	-	-	-	-	-	-
GDP deflator			3.6	1.9	1.1	2.1	2.7	3.2	2.4
Private consumption deflator			3.6	3.2	2.1	1.9	2.2	2.0	1.8
Harmonised index of consumer prices			-	2.4	2.1	2.5	3.2	3.1	1.9
Trade balance (c)			-11.6	-2.5	-10.5	-10.6	-10.8	-10.7	-10.4
Current account balance (c)			-	-	-	-	-	-	-
Net lending(+) or borrowing(-) vis-à-vis ROW(c)			-	-	-	-	-	-	-
General government balance (c)(d)			-	6.2	2.3	0.5	-1.1	-1.5	-1.9
General government gross debt (c)			8.1	7.2	7.5	7.1	7.5	7.8	7.9

(a) as % of civilian labour force. (b) gross saving divided by gross disposable income. (c) as a percentage of GDP.

(d) Including proceeds relative to UMTS licences (see for more details note 10 on concepts and sources).

3. Recommandation du Conseil concernant la mise en oeuvre des politiques de l'emploi des Etats membres - (2004/741/CE) du 14 octobre 2004, JO L 326/47

http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2004/l_326/l_32620041029fr00470063.pdf

Luxembourg

Au Luxembourg, le taux d'emploi est proche de la moyenne de l'Union européenne mais reste inférieur à l'objectif communautaire. Le chômage demeure peu important et le taux de chômage de longue durée est l'un des plus faibles de l'Union.

Toutefois, le boom économique de la fin des années 1990 n'a pas abouti à une augmentation générale des taux d'emploi. Les nouveaux emplois ont très clairement été occupés par les travailleurs frontaliers et les femmes, alors que l'emploi des travailleurs âgés est resté à un niveau extrêmement bas. La participation aux actions d'éducation et de formation reste inférieure à la moyenne de l'Union européenne à 15.

Les conclusions de la task-force sur l'emploi ainsi que l'analyse de la mise en œuvre des lignes directrices de l'Union européenne et des recommandations 2003 du Conseil présentée dans le rapport conjoint sur l'emploi montrent que le Luxembourg devrait dès maintenant et en priorité:

Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises

- soutenir la création de jeunes pousses et promouvoir la formation commerciale en vue d'encourager d'autres sources de création d'emplois.

Attirer davantage de personnes sur le marché du travail et faire du travail une véritable option pour tous

- élaborer une stratégie globale de vieillissement actif, notamment dans le secteur privé, et consolider les récentes initiatives destinées à maintenir plus longtemps les travailleurs sur le marché du travail en réduisant résolument le recours aux régimes de retraite anticipée,
- promouvoir des solutions en faveur de l'emploi des personnes couvertes par le régime d'assurance invalidité qui sont capables de travailler,
- améliorer les services permettant de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale, et encourager la réinsertion professionnelle des femmes après une longue absence du marché du travail; adopter des mesures pour lutter contre les causes des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Investir davantage et plus efficacement dans le capital humain et l'éducation et la formation tout au long de la vie

- garantir une réelle application de la législation-cadre sur la formation continue afin de renforcer les mesures d'incitation en faveur de l'éducation et la formation tout au long de la vie et d'accroître la participation aux actions de formation, en particulier des personnes peu qualifiées,
- remanier l'ensemble du système d'apprentissage tout au long de la vie pour parvenir à une plus grande cohérence entre le système éducatif et les systèmes de formation et réduire les sorties précoces du système scolaire.

4. Rapport conjoint sur l'emploi 2004/2005,

Communication du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" au Conseil européen, 9 mars 2005,{SOC(2005)102}

<http://register.consilium.eu.int/pdf/fr/05/st07/st07010.fr05.pdf>

Extrait de l'addendum 1:

http://europa.eu.int/comm/employment_social/employment_strategy/report_2004/annex1_20045_1_en.pdf

Luxembourg

Contexte économique et situation du marché du travail

L'économie luxembourgeoise a été fortement touchée par les effets du ralentissement économique en 2001: la croissance de son PIB a chuté de près de 8 points entre 2000 et 2001, avant de se rétablir lentement à 2,9 % en 2003. On prévoit une légère accélération de cette croissance dans les prochaines années si la situation économique actuelle se maintient. La croissance de l'emploi intérieur a ralenti, mais demeure vigoureuse (2 % en 2003 contre 5 % en 1999) et les perspectives sont encourageantes pour la croissance à venir. Le taux d'emploi global a diminué de 0,7 point de pourcentage en 2003, après plusieurs années de progression légère mais constante, tandis que le taux d'emploi des femmes a poursuivi son ascension, atteignant 52 % en 2003 (+ 0,4 point de pourcentage comparé à 2002 et + 3,4 points de pourcentage comparé à 1999). Le taux d'emploi des travailleurs âgés a aussi augmenté et a atteint 30 % en 2003, ce qui reste largement inférieur à la moyenne de l'Union européenne (40,2 %). Enfin, le taux de chômage s'est sensiblement accru, passant de 2,1 % en 2001 à 3,7 % en 2003. La persistance d'un taux de chômage plus élevé est peut-être la cause d'une stagnation du taux d'activité.

Evolution stratégique des politiques

Le relèvement des taux d'*emploi* reste une priorité majeure. Le taux d'emploi des femmes et des travailleurs âgés connaissent tous deux une amélioration – quoique légère; le relèvement du taux d'emploi des travailleurs âgés doit être placé dans le contexte du très important réservoir de main-d'œuvre, notamment jeune, offert par ce qu'il est convenu d'appeler la "Grande Région". Afin de rendre l'emploi plus attractif pour les femmes, des mesures supplémentaires restent nécessaires, en particulier sur le plan des écarts salariaux. Quant aux travailleurs âgés, un ensemble de pistes visant la prolongation de la carrière sont formulées, issues directement d'une étude de l'OCDE qui a permis au Luxembourg de progresser vers la constitution d'un dialogue entre partenaires sociaux et Gouvernement sur ce thème: un débat stratégique devrait s'ouvrir au printemps 2005. Par ailleurs, le hiatus entre profil des chômeurs et offres d'emploi est corrigé par de nouvelles avancées dans la réorganisation de la formation et des dispositifs d'activation.

L'*amélioration de la qualité et de la productivité* se développe au sein des entreprises, où le gouvernement veut promouvoir la responsabilité sociale et amplifier la participation financière des travailleurs, tout en s'attaquant à des questions telles que le stress sur le lieu de travail et le harcèlement moral. On constate peu d'innovations visant à améliorer la capacité d'adaptation et la flexibilité: l'introduction d'un mécanisme d'épargne temps et l'adoption de règles sur le travail à domicile et le télétravail n'ont pas encore dépassé le stade de projet. Les réformes destinées à lutter contre *l'exclusion sociale* se poursuivent dans les écoles, les entreprises et la société en général: parmi les progrès entamés ou accomplis, on compte la réorganisation des lois sur l'école et des pratiques pédagogiques, des

initiatives pour lutter contre les sorties prématurées du système scolaire, des améliorations dans le domaine de l'apprentissage des langues, des mesures visant à augmenter la fréquentation des cours de formation professionnelle, des incitations encourageant les employeurs à embaucher des allocataires sociaux et la reconnaissance d'un régime légal commun pour les travailleurs handicapés.

Mise en pratique des recommandations sur l'emploi

Une évaluation détaillée de la réponse stratégique luxembourgeoise aux recommandations a été réalisée à l'aune des principaux défis politiques, et le tableau ci-dessous en offre un aperçu:

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL EN MATIERE D'EMPLOI EN 2004	ÉVALUATION
<p><i>Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir la création de jeunes pousses et promouvoir la formation commerciale en vue d'encourager d'autres sources de création d'emplois. 	Limité
<p><i>Attirer davantage de personnes sur le marché de l'emploi et faire du travail une véritable option pour tous</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborer une stratégie globale de vieillissement actif, notamment dans le secteur privé, et consolider les récentes initiatives destinées à maintenir plus longtemps les travailleurs sur le marché du travail en réduisant résolument le recours aux régimes de retraite anticipée, • promouvoir des solutions en faveur de l'emploi des personnes couvertes par le régime d'assurance invalidité qui sont capables de travailler, • améliorer les services permettant de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale, et encourager la réinsertion professionnelle des femmes après une longue absence du marché du travail; adopter des mesures pour lutter contre les causes des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. 	<p>Insuffisant</p> <p>En progression</p> <p>En progression</p>
<p><i>Investir davantage et plus efficacement dans le capital humain et l'éducation et la formation tout au long de la vie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • garantir une réelle application de la législation-cadre sur la formation continue afin de renforcer les mesures d'incitation en faveur de l'éducation et la formation tout au long de la vie et d'accroître la participation aux actions de formation, en particulier des personnes peu qualifiées, • remanier l'ensemble du système d'apprentissage tout au long de la vie pour parvenir à une plus grande cohérence entre le système éducatif et les systèmes de formation et réduire les sorties précoces du système scolaire. 	<p>En progression</p> <p>En progression</p>

Note: Le degré d'application est jugé « complet » quand le processus de réforme est (quasiment) terminé et que les résultats souhaités sont (quasiment) atteints; « en progression » quand le processus de réforme est avancé et que des progrès sont

accomplis dans sa mise en œuvre; « limité » quand la réponse stratégique à la recommandation n'est que partielle et que son application est limitée; et « insuffisant » quand aucune mesure substantielle n'a été prise dans la bonne direction.

Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises

- La réponse stratégique du Luxembourg est limitée face à la nécessité de **soutenir la création de jeunes pousses et de promouvoir la formation commerciale** en vue d'encourager de nouvelles sources de création d'emplois. Dans le cadre du plan d'action en faveur des PME, de nouvelles mesures ont été adoptées pour faciliter l'accès aux activités commerciales, pour simplifier les démarches administratives et pour accroître les possibilités d'aide financière publique aux nouvelles entreprises. En outre, des actions de promotion de l'esprit d'entreprise ont été menées auprès des jeunes et des futurs créateurs d'entreprises, avec une attention particulière pour les femmes. Toutefois, l'accent n'est pas mis sur la création de sources nouvelles d'emplois, ni sur les formations qui y sont liées et que le Luxembourg voudrait particulièrement promouvoir.

Attirer davantage de personnes sur le marché de l'emploi et faire du travail une véritable option pour tous

- La réaction luxembourgeoise s'est avérée insuffisante face à la nécessité d'**élaborer une stratégie globale de vieillissement actif, notamment dans le secteur privé, et consolider les récentes initiatives destinées à maintenir plus longtemps les travailleurs sur le marché du travail en réduisant résolument le recours aux régimes de retraite anticipée**. Bien que le taux d'emploi des travailleurs âgés connaisse une légère amélioration (30,1 %, soit une augmentation de 1,9 point de pourcentage), il n'existe pas de stratégie globale à cet égard.

Quelques nouvelles mesures ont été prises, comme par exemple la suppression de l'obligation pour les retraités d'obtenir une autorisation avant d'exercer un emploi. Mais le gouvernement est bien conscient que des changements s'imposent encore du côté des travailleurs (qui doivent « sortir d'une culture de retrait précoce ») comme du côté des employeurs (invités à revoir « leurs pratiques de gestion des ressources humaines en termes d'âge »). Un ensemble de pistes a été formulé, comme l'introduction des comptes « épargne temps », l'interdiction de discrimination dans les pratiques de recrutement et l'aménagement flexible des transitions. Si les résultats visibles sont donc restreints, l'étude réalisée en 2003 par l'OCDE sur le vieillissement actif au Luxembourg a fait naître un échange sur le sujet entre les partenaires sociaux et le Gouvernement. Ces discussions devraient prendre la forme d'un débat stratégique dès le mois d'avril 2005, ce qui permet d'espérer l'obtention de résultats à court terme à un niveau politique, et à moyen terme sur un plan plus concret.

- Le Luxembourg progresse dans l'adaptation de son cadre légal en vue de **promouvoir des solutions en faveur de l'emploi des personnes couvertes par le régime d'assurance invalidité qui sont capables de travailler**: la réforme du régime d'invalidité, qui avait déjà fortement réduit la possibilité de recours à ce statut comme moyen de mise à la retraite anticipée, devrait encore être approfondie suite au dépôt le 28.4.2004 d'un projet de révision.

- La réaction luxembourgeoise progresse face à la nécessité d'**améliorer les services permettant de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale, et encourager la réinsertion professionnelle des femmes après une longue absence du marché du travail**. Le pays a enregistré une nouvelle progression du taux d'emploi des femmes (+ 0,4 point de pourcentage) et on constate un accroissement de l'offre de structures d'accueil pour les enfants, de même qu'une extension progressive de l'offre de classes maternelles dans toutes les municipalités et le lancement d'un projet pilote d'école « à journée continue ». Cependant, trop peu d'initiatives ont été prises pour s'attaquer aux différences salariales, et il subsiste dès lors un **écart de rémunération significatif entre les hommes et les femmes**.

Investir davantage et plus efficacement dans le capital humain et l'éducation et la formation tout au long de la vie

- Le Luxembourg a progressé dans la création d'une nouvelle **législation-cadre sur la formation continue afin de renforcer les mesures d'incitation en faveur de l'éducation et la formation tout au long de la vie et d'accroître la participation aux actions de formation, en particulier des personnes peu qualifiées**. Ce nouveau cadre doit permettre d'améliorer le système de financement, le contenu et l'approche méthodologique de la politique de formation. Après la réforme des méthodes de financement du système de formation professionnelle continue en 2002 et la conclusion par les partenaires sociaux d'un accord sur l'accès individuel à la formation en mai 2003, le gouvernement envisage une réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, qui comprendra l'élaboration de nouvelles activités de formation ainsi qu'une méthode de qualification par modules.
- Le Luxembourg progresse dans la formulation de sa réponse stratégique à la recommandation de **remanier l'ensemble du système d'apprentissage tout au long de la vie pour parvenir à une plus grande cohérence entre le système éducatif et les systèmes de formation et réduire les sorties précoces du système scolaire**. La mission des écoles est redéfinie dans deux projets de loi déposés le 15.10.2003. L'un d'eux prévoit de prolonger l'enseignement obligatoire et d'obliger les élèves qui ont fini leur période d'enseignement obligatoire et qui ne poursuivent pas leur scolarité ou qui ne suivent pas un apprentissage ou qui ne sont pas entrés dans la vie active, de s'inscrire sous le statut d'apprentis à une « formation d'initiation socio-professionnelle ». De nouveaux mécanismes d'individualisation des processus d'apprentissage faciliteront la formation en langues, tandis que le lancement d'une école-pilote à « journée continue » améliorera la qualité de l'encadrement. En outre, la loi du 25.6.2004 a accru de manière importante l'autonomie de gestion des « communautés scolaires ».

Gouvernance

La coopération entre les partenaires sociaux et le gouvernement reste un des piliers du modèle luxembourgeois: comme par le passé, les partenaires sociaux ont participé à la rédaction et à l'application du PAN. Le texte du PAN fait l'objet d'une loi adoptée par le Parlement. Néanmoins, il subsiste des difficultés en matière de gouvernance, notamment pour ce qui est de fixer des objectifs quantifiés et

d'analyser le niveau des ressources financières investies. La visibilité du plan pourrait également être améliorée. Par ailleurs, sa coordination avec le programme FSE Objectif 3 a été encore renforcée en 2004.

ANNEXE 4

**Relevé
des documents nationaux devant être soumis dans
le cadre des procédures communautaires**

1. PAN Emploi 2004

http://europa.eu.int/comm/employment_social/employment_strategy/nap_2004/nap2004lu_fr.pdf

Chaque Etat membre élabore un plan d'action national (PAN) qui décrit dans quelle mesure les lignes directrices pour l'emploi européennes sont mises en œuvre au niveau national. Les PAN présentent les progrès réalisés dans les Etats membres sur les 12 derniers mois et les mesures prévues pour les 12 mois à venir : ils sont à la fois des documents de suivi et de planification. Suite à la rationalisation des processus politiques, les prochains PAN devront mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre et les perspectives de moyen terme.

2. La réforme économique au Grand-duché de Luxembourg 2004 – Rapport d'avancement sur les réformes structurelles des marchés de biens, services et capitaux (Processus Cardiff)

www (pas encore en ligne)

3. Plan d'action national pour l'inclusion sociale (juillet 2003 à juillet 2005)

http://europa.eu.int/comm/employment_social/social_inclusion/docs/napincl_lux_fr.pdf

Annexe:

http://europa.eu.int/comm/employment_social/social_inclusion/docs/napincl_lux_annex_fr.pdf

Les Etats membres ont soumis leurs deuxièmes plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale (PAN/inclusion) en juillet 2003 en réponse aux objectifs communs sur la pauvreté et l'exclusion sociale qui ont été revus en décembre 2002. Dans ces plans, chaque Etat membre présente ses priorités et actions pour les deux années à venir (de la mi-2003 à la mi-2005).

4. 6e actualisation du programme de stabilité et de croissance du Luxembourg 2003-2007 (novembre 2004)

http://europa.eu.int/comm/economy_finance/about/activities/sgp/country/countryfiles/lu/lu20042005_fr.pdf

Conformément au règlement CE 1466/97 du Conseil, le Luxembourg a présenté début 1999 son premier programme de stabilité et de croissance au Conseil et à la Commission. Le présent document constitue la sixième mise à jour de ce programme, couvrant la période 2003–2007.

ANNEXE 5

**Les recommandations particulières de la Commission européenne
adressées au Luxembourg**

Introduction

The Luxembourg economy performed rather well in recent years: real GDP growth still remained above the EU average in the past few years and is expected to have accelerated to around 4 per cent in 2004 slowing down only slightly. Even though these growth rates are significantly lower than the exceptional ones observed in the late 1990s (between 7 per cent and 9 per cent a year), they are much higher than those recorded in neighbouring countries. Similarly, employment growth kept posting positive growth rates albeit less impressive than in previous years. Faced with the possibility of weaker trend growth than in the past few decades, Luxembourg should attempt to increase the employment rate of its residents, which is low and even very low for workers above 55 years of age. The reforms underway aiming at improving the business environment, namely the modernisation of the competition law and the reduction of administrative burdens on businesses as well as the promotion of entrepreneurship, will contribute in the long term to reducing Luxembourg's excessive sectoral concentration of economic activity in banking services, business support and real estate services. The rate of transposition of Internal Market directives is still well below the target. A detailed assessment of recent developments in addressing Luxembourg's key policy challenges is presented in the following sections.

1. Labour market

<p>Increase the low national participation and employment rates, especially for older workers</p>	<p>Assessment</p>
<p>Under this challenge, Luxembourg was requested to:</p>	
<p>1. review incentives for early and pre-retirement and ensure appropriate eligibility rules in the disability pension scheme (GL 16).</p>	<p>Limited</p>
<p>Bearing in mind the three-year period available for implementation, the degree of implementation since 2003 is indicated as: "Complete" for (practically) complete; "In progress" where progress is well advanced; "Limited" where the recommendation is only partially addressed and "Insufficient" where no substantial measures going in the right direction have been taken.</p>	

Labour force participation remains low...

The massive job creation entailed by fast output growth in the last two decades has chiefly been met by an increasing recourse to cross-border workers, who represent nowadays more than one third of total employment and have accounted for two thirds of its rise since 1995. However, while the country increasingly plays the role of a major employment pool for residents of neighbouring regions, national participation and employment rates remain low, especially for old workers: Luxembourg has the lowest participation rate in the EU-15 for workers between 55 and 64, both for men and women. Moreover, the impressive employment growth in the last two decades will inevitably translate into a similar increase in the number of retirees in the coming years. The ratio between contributors and pensioners will thus necessarily

deteriorate, unless employment growth, too, accelerates in the same proportion, which seems quite unlikely.

...and only partial action has been taken to reduce incentives to use disability or early retirement schemes and to encourage older workers to continue to work

As already stated in the 2004 Implementation Report, measures have been decided in 2002 and 2003 (especially the removal in December 2003 of the obligation of prior approval by the administration when a pensioner starts a new activity) and some progress has been realised in reducing the inflow into the disability scheme and raising the effective retirement age. However, no additional measure seems to have been taken in 2004.

2. Productivity and business dynamism

Improve the business environment and encourage entrepreneurship in order to achieve a more balanced economic structure	Assessment
Under this challenge, Luxembourg was requested to:	
2. fully implement the reforms of competition law and to ensure that competition and regulatory authorities have sufficient independence, resources and power to fulfil their tasks (GL 9); and	In progress
3. take measures to encourage and facilitate the creation of SMEs and to help those to access venture capital (GL 11).	In progress

Reforms of the competition and regulatory framework have been finalised.

The modernisation of the legislative framework for competition policy was finalised in 2004. The introduction of the new competition law in May 2004 will eliminate the shortcomings of the existing body of legislation such as the regulation on fixed and monitored prices. Pharmaceuticals, taxis and fuels are the only exceptions to the principle of market based pricing. With this reform, an independent Competition Council was recently set up whose duties include supervising the application of the new national legislation and the enforcement of EU law where applicable. However, the ability of the new competition authority and of the Institute Luxembourgeois de Régulation (ILR), the market regulator for the electricity, gas, post, and telecommunications, to perform their tasks has still to be assessed. The resources of the latter have been gradually increasing; in December 2003 its total staff was 32 people (up from 29 in December 2002).

Efforts to encourage entrepreneurship have continued.

The implementation of initiatives to reduce the administrative burdens on businesses and on SMEs in particular has continued. New measures were announced such as the generalisation of audits of the effects of new legislation and regulation on the business environment, with particular emphasis on SMEs. However, Luxembourg is still one of the countries with the highest percentage of SMEs identifying

administrative burdens as a major business constraint (8 per cent). In June 2004 a risk capital enterprise (SICAR) was launched to foster access to venture capital. It will contribute to improve business conditions for SMEs. The development of business entrepreneurship remains a concern of the government. In 2004 the action plan "Entrepreneurship au Luxembourg- Entreprendre pour reussir" was launched to coordinate all initiatives in the area. Activities with the direct involvement of schools, businesses and Chambers of Commerce as well as awareness campaigns are among the measures directed at the young that have continued to be implemented.

Table 14.1: Economic indicators for Luxembourg

	Luxembourg				EU-25			
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
General economic background								
Real GDP growth ¹	1.5	2.5	2.9	4.0	1.8	1.1	1.0	2.5
Inflation ²	2.4	2.1	2.5	3.0	2.5	2.1	1.9	2.2
Labour productivity growth ³	-3.9	-0.5	1.1	1.9	0.8	0.9	0.9	2.1
Employment growth ¹	5.7	3.0	1.8	2.0	1.0	0.3	0.3	0.4
Nominal wage growth ⁴	3.9	3.7	2.1	3.3	4.0	3.2	3.1	3.0
Current account ⁵	5.5	5.9	5.3	4.4	:	:	:	:
Unemployment ⁶	2.1	2.8	3.7	4.3	8.5	8.9	9.1	9.1
Public finance								
General government balance ⁵	6.4	2.8	0.8	-0.8	-1.2	-2.3	-2.8	-2.8
Primary balance ⁵	6.7	3.0	1.0	-0.6	2.4	1.0	0.3	0.2
Cyclically-adjusted balance ⁵	5.2	2.9	1.7	0.4	:	:	:	:
Gross government debt ⁵	5.5	5.7	5.3	4.9	62.1	61.6	63.2	63.5
Employment								
Employment rate ⁷	63.1	63.4	62.7	:	62.8	62.9	63.0	:
Female employment rate ⁸	50.9	51.6	52	:	54.3	54.7	55.1	:
Employment rate for older workers ⁹	25.6	28.1	30	:	37.4	38.8	40.2	:
Long-term unemployment ¹⁰	0.6	0.8	0.9	:	3.8	3.9	4.0	:
Tax rate on low wage earners ¹¹	28.8	27.1	27.3	:	37.2	37.1	37.4	:
Unemployment trap indicator ¹²	87.6	86.7	86.8	:	78.8	78.5	78.3	:
Product market reforms								
Hourly labour productivity ¹³	131.1	126.7	127.1	:	:	:	:	:
Total trade to GDP ratio ¹⁴	:	127.1	122.9	:	:	58.8	57.2	:
Internal Market Directives ¹⁵	97.9	97.7	96.6	95.6	:	:	:	96.3
Business investment ¹⁶	18.6	17.2	15.0	:	17.9	17.2	16.8	:
Knowledge-based economy								
Total tertiary graduates ¹⁷	:	:	:	:	46.8	:	:	:
Spending on human resources ¹⁸	3.8	4.0	:	:	5.1	:	:	:
R&D expenditure ¹⁹	:	:	:	:	1.9	1.9	:	:
Expenditure on IT ²⁰	4.9	4.4	:	:	3.1	2.9	2.9	2.9

¹ Growth rate in percentage.

² Annual average rate of change in harmonised index of consumer prices in percentage.

³ Growth rate of real GDP per occupied person in percentage.

⁴ Growth rate of compensation per employee.

⁵ As a percentage of GDP.

⁶ Number of unemployed as a percentage of the labour force.

⁷ Employed persons aged 15-64 as a share of the total population of the same age group.

⁸ Employed women aged 15-64 as a share of the total female population of the same age group.

⁹ Employed persons aged 55-64 as a share of the total population of the same age group.

¹⁰ Long-term unemployed (over 12 months) as a percentage of the total active population aged 15-64.

¹¹ Income tax plus employer/employee contributions as a percentage of labour costs of a single earner at 67% of the Average Production Worker-wage, no children.

¹² Effective tax rate on labour income taking into account the combined effect of increased taxes and benefits withdrawal as an individual moves from unemployment back to work earning 67% of the Average Production Worker-wage, measured at the first month of unemployment (after any 'waiting period' if applicable).

¹³ GDP per hour worked in PPS, EU-15=100.

¹⁴ Percentage, average value of imports and exports of goods and services divided by GDP, multiplied by 100. For DE, ES, FR, IT, PL and the UK the value for EU-25 is the total for the large Member States, for all the other states the value for EU-25 is the total for the small Member States.

¹⁵ Percentage implemented in November 2004.

¹⁶ Gross fixed capital formation by the private sector as a percentage of GDP.

¹⁷ Total tertiary graduates (ISCED 5-6) per 1000 of population aged 20-29.

¹⁸ Public expenditure on education as a percentage of GDP.

¹⁹ GERD Gross domestic expenditure on R&D as a percentage of GDP.

²⁰ Expenditure on information technology as a percentage of GDP.

Source: Commission services (incl. Eurostat, structural indicators)

The data for 'general economic background' and 'public finance' are taken from the Commission's Autumn 2004 Economic Forecasts.